



## PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

**Date : 14 mars 2019**

Année scolaire : **2018/2019**

Numéro de séance : N° 3

Date de transmission de la convocation aux membres : le 04 mars 2019

1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : **OUI**

2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) :  
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **Monsieur Vincent BAUDET, principal**

Secrétaire de séance : Madame Gautier et monsieur Maricourt, **représentants des parents d'élèves**

Quorum (13 ou 16) : **13**

Nombre de présents : **22 à 18h05**

### Ordre du jour

#### **I - Vie pédagogique et éducative**

1. Répartition de la Dotation Horaire Globale (DHG)
2. Modalités de passation de l'épreuve orale du Diplôme National du Brevet
3. Projets d'actions pédagogiques
4. Organisation du temps scolaire

#### **II - Fonctionnement général**

1. Conventions et contrats
2. Charte d'engagement contre le gaspillage alimentaire
3. Travaux

#### **III - Vie budgétaire et financière**

1. DBM 2018
2. Compte financier
3. DO et DBM 2019
4. Admission en non-valeur

#### **IV - Questions diverses déposées au secrétariat 48 heures avant la date du conseil.**

#### • Annexes [nombre – titre]

- 1- DBM 2018 pour information
- 2- Compte financier 2018
- 3- DO et DBM 2019 pour vote
- 4- DHG
- 5- Conventions (6)
- 6- Charte de l'engagement – Lutte contre le gaspillage alimentaire

#### - Motions [nombre – titre]

# PRESENCE au CONSEIL

Séance du 14/03/2019

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P[ <input type="checkbox"/>	A[ <input type="checkbox"/>	E[ <input type="checkbox"/>	Nom - Prénom	P[ <input type="checkbox"/>	A[ <input type="checkbox"/>	E[ <input type="checkbox"/>
<b>ADMINISTRATION</b>	Chef d'établissement	M. BAUDET Vincent	X						
	Principale Adjointe	Mme NADEAU Elisa	X						
	Gestionnaire	M. DEROUET Hervé	X						
	C.P.E.	Mme JOUINEAU Isabelle	X						
<b>ELUS LOCAUX</b>	Collectivité de rattachement	M. LEDEUX Jean-Louis Conseiller Départ., Conseiller Municipal Lusignan			X	M. COQUELET Benôit, Vice-président du Conseil Départ.			
		Mme PECRIAUX Sybil Conseillère Départ. Adjointe au Maire Payré			X	Mme FAUCHER Claudie, Conseillère Départ.			
	Commune siège	Mme VADIER Karine, Représentante de la Commune de Lusignan	X						
	Commune siège								
<b>PERSONNALITES QUALIFIEES</b>		M. THEVENIN Jean-Pierre	X						
<b>PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT</b>	Personnel d'enseignement	M. GUILLIN Nicolas	X			Mme JOHANNY Haude			
		Mme PFEIFFER Sylvie			X	Mme THEBAULT Lydie	X		
		M. RUMEAU Nicolas			X	Mme POSTEL Catherine			
		M. VILLENEUVE Mathieu	X			M. VEYSSIERE Pascal	Départ 20h30 X		
		M. DUBREUIL Michel			X	Mme DU CLOUX Henriette			
		Mme DOUELLE Corinne	X			M. DUPUY Emmanuel	X		
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme PASQUIER BOUTINOT Catherine	X			M. GAUVIN Jean- Marc			
		M. COURSEAU Julien	X			Mme ARDOUIN Catherine			
<b>PARENTS D'ELEVES et ELEVES</b>	Parents d'élèves	Mme GAUTIER Magalie	X			Mme BONNET Nathalie			
		M. MARICOURT Pierre	X			Mme NOVAK Sandra			
		Mme KOUBAITI-JULIER Bernadette	X			Mme FROEHLICH Pia			
		M. REDONNET Tony	X			Mme GARY Stéphanie			
		Mme COUPELON Lou			X	M. CASTELLS Richard	X		
		Mme QUILLET Sandra	X			Mme COLLAS Vanessa			
	Elèves	PARMENTIER Flore	X			NOC Esteban			
		CHARGELEGUE Fanny	X			BRANGER Mathéo			

[] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

# Préambule

Le président du conseil, Monsieur Baudet, ouvre la séance à 18h05.

Le quorum ayant été atteint, Madame Gautier et Monsieur Maricourt, représentants des parents d'élèves, se portent volontaires pour assurer le rôle de secrétaires de séance.

Monsieur Baudet soumet l'approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 22 novembre 2018 aux membres.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Baudet indique que des questions diverses ont été déposées et elles seront traitées en dernier point de l'ordre du jour.

Le président demande une présentation chronologique différente des points abordés et souhaite que le point III – Vie budgétaire et financière soit traité en premier afin de libérer Monsieur Liénart, agent comptable. Les membres y sont favorables.

L'ordre du jour est le suivant :

## **I - Vie budgétaire et financière**

1. DBM 2018
2. Compte financier
3. DO et DBM 2019
4. Admission en non-valeur

## **II - Vie pédagogique et éducative**

1. Répartition de la Dotation Horaire Globale (DHG)
2. Modalités de passation de l'épreuve orale du Diplôme National du Brevet
3. Projets d'actions pédagogiques
4. Organisation du temps scolaire

## **III - Fonctionnement général**

1. Conventions et contrats
2. Charte d'engagement contre le gaspillage alimentaire
3. Travaux

## **IV - Questions diverses déposées au secrétariat 48 heures avant la date du conseil.**

# I - Vie budgétaire et financière

## 1. DBM 2018 (Annexe 1)

Monsieur Derouet, gestionnaire, présente une Décision Budgétaire Modificative (DBM) pour information.

La DBM N° 6 concerne, d'une part, la « remise à niveau » du Service de Restauration et d'Hébergement (SRH) (constatations de produits scolaires) et, d'autre part, un jeu d'écriture sur le service Activités Pédagogiques (AP).

## 2. Compte financier 2018 (Annexe 2)

Présentation par Monsieur Liénart (agent comptable pour l'établissement) de l'exercice 2018. Deux votes sont demandés :

- le premier qui valide le compte financier (vote de confiance),
- le second qui concerne l'affectation du résultat.

Pour rappel, le budget de l'établissement est un budget de fonctionnement qui n'intègre pas l'ensemble des charges de la structure. Il comporte en partie la dotation accordée par la collectivité ainsi que la restauration. Le chef d'établissement est ordonnateur, la mise en œuvre est ensuite réalisée par Monsieur Derouet, l'adjoint gestionnaire.

Les investissements sont définis par tout achat supérieur ou égal à 800,00 euros hors taxe en valeur unitaire. L'exercice aujourd'hui clos, correspond au budget présenté en novembre 2017.

Principaux résultats [cf. présentation diaporama de Monsieur Lienart].

### Principaux résultats

Le budget est scindé en plusieurs « services », eux-mêmes divisés en plusieurs « domaines » répartis en « activités ».

#### ⇒ Section de fonctionnement

Charges : 382 687,47 €	Produits : 402 733,64 €	Résultat excédentaire à 20 046,17 €
------------------------	-------------------------	-------------------------------------

La situation est en amélioration, le fonds de roulement va évoluer positivement du fait de la Capacité d'Auto Financement (CAF) qui se trouve augmentée par ce résultat positif.

#### ⇒ Investissements

Le niveau d'investissement est important à 14 042,00 €, c'est le plus élevé depuis 2010. Le compte est nul du fait d'une subvention couvrant la totalité de l'investissement (achat d'une chambre chaude).

#### ⇒ Activité Pédagogique

Budget Initial : 85 809,04 €	+ Ajustement à la baisse de la sortie à Oradour sur Glane 1 018,75 €	<b>Charges nettes : 61 767,57 €</b> (soit 72,85% du budget)
------------------------------	--	--

L'excédent sur l'Activité Pédagogique a permis à ce que le collège contribue plus largement aux sorties pédagogiques. Ceci répond à une question formulée par la fédération des parents d'élèves.

#### ⇒ Administration et LOfistique

Budget Initial : 126 005,35 €	+ 1 Décision Budgétaire Modificative : 5 000,00 € par prélèvement sur fonds de roulement + 3 484,44 de subventions spécifiques	<b>Charges nettes : 104 001,29 €</b> (soit 77,33% du budget)
-------------------------------	--	---

#### ⇒ Fluides (eau, électricité, fuel, bois)

Reprise de l'historique et des évolutions concernant l'électricité, l'eau, le fuel et le bois : niveau de consommation et variation des coûts depuis 2006.

## ⇒ Service de Restauration et d'Hébergement

Dépenses : 197 562,51 €	Recettes : 206 665,00 €	Résultat : 9 102,49 €
-------------------------	-------------------------	--------------------------

Ce résultat fait l'objet d'une question des parents d'élèves : est-ce que cet excédent ne peut pas être l'occasion de travailler à la qualité des repas et au recours à des produits locaux ?

Monsieur Derouet et Monsieur Courseau, chef de cuisine, rappellent que l'établissement est déjà dans cette dynamique avec un recours à des produits locaux et des circuits courts qui représente un peu plus de 30% de l'approvisionnement depuis janvier 2019.

Il est rappelé par les représentants des parents d'élèves que le recours à ces circuits d'approvisionnement n'est pas obligatoirement synonyme de qualité.

Les objectifs autour de la qualité de l'alimentation et des conditions d'accueil des élèves au sein du réfectoire restent prioritaires et sont partagés par tous.

### ⇒ Résultat et fonds de roulement

L'évolution du fonds de roulement est très positive avec une trésorerie suffisante.

Monsieur Derouet rappelle que le collège, depuis plusieurs années, a une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) inférieure à sa DGF théorique.

Pour la DGF 2018, la subvention de la collectivité allouée au collège a été de 105 467,00 € or la DGF théorique est de 121 750,00 €, un manque pour l'établissement de 16 283,00 €.

### ⇒ Besoin en Fonds de Roulement (BFR) / Fonds de Roulement (FR) / Trésorerie (T)

#### Eléments d'analyse financière

La notion de besoin en fonds de roulement correspond à la somme dont l'EPLÉ doit disposer en permanence pour son exploitation courante (cela correspond aux stocks et aux créances, déduction faite des dettes d'exploitation). Il est très fortement conditionné par l'évolution des créances et par la mobilisation des reliquats de subventions.

Le fonds de roulement traduit la marge de manœuvre dont dispose l'EPLÉ sur les éléments à caractère durable de son patrimoine. Il se définit comme une ressource durable de l'EPLÉ, destinée à financer un déficit de l'exercice, des investissements futurs, et une partie de l'actif circulant (stocks, créances).

La trésorerie est calculée par la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement selon la formule :

$$\text{FR} - \text{BFR} = \text{TRESORERIE}$$

Elle correspond à une part de liquidités disponibles du fonds de roulement.

La trésorerie dépasse le fonds de roulement de l'établissement. Le besoin en fonds de roulement est donc négatif ce qui ne présente pas de risque.

Cas particulier du taux de non recouvrement qui est en augmentation, situé au-dessus de 9%, ce qui reste assez important. Il s'agit de montants non recouverts par le collège.

Monsieur Derouet indique que le taux n'est pas préoccupant puisqu'en partie expliqué par le recours au prélèvement automatique.

### ⇒ Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice est fixé à : **+ 20 046,17 €**

Vote pour l'adoption du compte financier (vote de confiance)

**Vote** : 0 contre / 0 abstention / 22 pour.

Vote pour l'affectation du résultat

- La « part » des services généraux est de : **+ 10 943,68 €**

- La « part » du service de restauration et d'hébergement est de : **+ 9 102,49 €**

Il est proposé de conserver cette répartition dans l'affectation du résultat.

**Vote** : 0 contre / 0 abstentions / 22 pour.

### **3. DO et DBM 2019 (Annexe 3)**

Monsieur Derouet présente pour information une Décision de l'Ordonnateur (DO). Transfert de 1 000,00 € du service Activité Pédagogique (AP) – Projet – 0CHAN à AP – Projet – 13EAC comme demandé par l'autorité académique.

Monsieur Derouet présente pour vote une Décision Budgétaire Modificative (DBM). Cette DBM – Prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 3 000,00 € permettra la sécurisation de l'accès à l'établissement par la motorisation du portail d'accès livraison.

Vote : 0 contre / 0 abstentions / 22 pour.

### **4. Admission en non-valeur**

Monsieur le gestionnaire présente une créance de ½ pension irrécouvrable à régulariser.

174, 30 € – famille non solvable – prise sur le SRH.

Monsieur Baudet soumet au vote leur admission en non-valeur.

Vote : 0 contre / 0 abstentions / 22 pour.

## II - Vie pédagogique et éducative

### 1. Répartition de la Dotation Horaire Globale (DHG) (Annexe 4)

L'année scolaire 2019-2020 a été structurée autour d'un prévisionnel à 19 classes (5 classes de 6<sup>ème</sup> – 5 classes de 5<sup>ème</sup> – 5 classes de 4<sup>ème</sup> – 4 classes de 3<sup>ème</sup>) pour un effectif attendu de 479 élèves. Cela représente environ 25/26 élèves en moyenne par classe (pour une moyenne identique cette année).

Le président du conseil d'administration informe les membres de la création, à la rentrée prochaine, d'une Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) sur les quatre niveaux. Ainsi, la DHG s'est vue modifiée par rapport à celle présentée lors de la commission permanente puisque quatre heures ont été ajoutées.

Donc, la dotation du rectorat s'élève à 565 heures ramenée à 569 heures dont 49 Heures Supplémentaires Annuelles (HSA).

Monsieur Baudet présente et explicite la répartition des heures (poste et supplémentaires annuelles) déjà décrite et expliquée lors du conseil pédagogique datant du 21 janvier 2019, et présentée de nouveau comme unique scénario lors de la commission permanente du 5 février 2019, commission qui l'a validée.

Ensuite, Monsieur Baudet explique les différents intitulés et leur raison d'apparaître dans la répartition - heures poste – Bloc de Moyens Provisoires (BMP) – groupes sciences – etc. Puis, il rappelle les contraintes qui étaient à respecter quant à l'absorption des heures poste et des HSA. Un reliquat de deux heures et trente minutes est à observer et Monsieur Baudet tient à ajouter que la proportion des HSA par rapport aux HP est d'environ 8,6 %, heures évidemment devant être absorbées par les personnels enseignants.

A retenir et les principaux choix opérés :

- Les heures statutaires :

✓ Forfait UNSS (3 enseignants x 3h)

✓ Heures de labo SVT et physique-chimie (1 heure pour chaque enseignant effectuant au moins 8 heures de cours)

✓ Chorale (1 heure + 1 IMP en septembre)

- Les heures relevant de la marge d'autonomie de l'établissement :

✓ Afin de permettre d'effectuer des démarches expérimentales dans de bonnes conditions et de consolider les acquis, dédoublement partiel en SVT, physique-chimie, technologie sur le niveau 6<sup>ème</sup>

✓ Des groupes en SVT, physique-chimie, technologie au niveau 4<sup>ème</sup> (7 groupes pour 5 classes)

✓ Des groupes en SVT, physique-chimie, technologie au niveau 3<sup>ème</sup> (6 groupes pour 4 classes)

✓ Pour consolider les acquis en mathématiques et en français, groupes à effectifs réduits par quinzaine (mathématiques niveau 3<sup>ème</sup> et français niveaux 6<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>)

✓ Un groupe supplémentaire pour la pratique de la LV2 sur les niveaux 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

✓ Un groupe de latin pour chaque niveau du cycle 4

✓ Un groupe de grec pour les niveaux 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

✓ La poursuite de l'atelier Music'Aide

Inconvénients de ce scénario :

- Dépassement de l'enveloppe d'heures poste attribuée (521,5 au lieu de 520)

- Un BMP de 13,5 heures en physique-chimie, un BMP de 6 heures en histoire-géographie, un BMP de 4 heures en éducation musicale, un BMP de 6 heures en anglais, un BMP de 5 heures en espagnol et un BMP de 6 heures en EPS qui seront difficiles à trouver et qui vont obliger les collègues à être sur deux établissements et à avoir plus de mal à s'investir

Avantage de ce scénario :

- Modalités pédagogiques favorables au regard des besoins recensés via les groupes supplémentaires ou les dédoublements partiels

M. BAUDET informe l'assemblée de la demande de 6 heures supplémentaires auprès du DASEN afin de reconduire l'atelier « Music'Aide », de continuer des actions telles que la préparation des élèves à l'oral de l'épreuve du DNB ou l'encadrement renforcé des classes de 6<sup>ème</sup> lors des séances de piscine par un troisième enseignant d'EPS (deux classes en parallèle sur le même créneau).

Monsieur Baudet, après avoir expliqué de manière simple et claire ce qu'était une DHG, soumet la répartition des 569 heures aux membres du conseil d'administration.

Vote : 0 contre / 0 abstentions / 22 pour.

La répartition de la DHG est adoptée à l'unanimité.

## **2. Modalités de passation de l'épreuve orale du Diplôme National du Brevet**

En ce qui concerne l'oral de DNB, le protocole adopté est similaire à celui de l'an passé. La date de passage doit être comprise entre le 15 avril et la dernière journée des épreuves écrites (28 juin) ce qui la situe, in fine, le jeudi 20 juin 2019. Cette journée sera banalisée (les élèves de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> n'auront pas cours).

Pour préparer au mieux les élèves de 3<sup>ème</sup>, trois outils (un guide méthodologique : comment préparer l'épreuve d'oral au DNB ?, un guide pour l'exposé oral au DNB et une fiche de choix du sujet par l'élève) sont actuellement distribués et expliqués par les professeurs principaux.

L'élève choisit parmi : une œuvre étudiée dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts, ou un projet mené dans le cadre d'un Enseignement Pratique Interdisciplinaire (EPI) vu en classe de 5<sup>ème</sup>, de 4<sup>ème</sup> ou de 3<sup>ème</sup>, ou dans le cadre d'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé et parcours d'éducation artistique et culturel).

Cette fiche de choix du sujet sera à compléter puis à remettre à l'attention du professeur principal le 17 mai dernier délai dans la mesure où les jurys ont à prendre connaissance des choix faits dix jours ouvrés avant ladite épreuve.

Les élèves auront le choix de présenter cette épreuve individuellement (5 minutes d'exposé + 10 minutes d'entretien avec le jury), ou collectivement avec un(e) camarade (10 minutes d'exposé + 15 minutes d'entretien avec le jury). Dans ce dernier cas, la note reste individuelle.

Pour les accompagner dans la préparation de cette épreuve, chaque élève aura le même professeur accompagnateur que celui qu'il avait eu pour la préparation de l'oral de stage. Cet accompagnement consistera à s'assurer que le travail des élèves est conforme aux attendus de cette épreuve (contenu, plan ...). En aucun cas, l'enseignant accompagnateur n'est là pour faire passer des oraux blancs.

## **3. Projets d'actions pédagogiques**

Monsieur Baudet présente les différents projets sans incidence financière pour les familles. Ils ne sont donc pas soumis au vote.

### Dans le cadre du CESC :

- ✓ Intervention sur le phénomène de bouc émissaire – Niveau 6<sup>ème</sup> – Mme Moulinat, assistante sociale – Janvier et mars
- ✓ Intervention sur la thématique « l'alimentation » – Niveau 6<sup>ème</sup> – Mme Ardouin, infirmière scolaire et M. Dubreuil, professeur d'EPS – Mars
- ✓ Intervention sur le sommeil et les écrans – Niveau 6<sup>ème</sup> – Mme Aïssaoui, professeur de technologie – Décembre
- ✓ Intervention sur la thématique « l'importance du sommeil et l'impact sur la santé » - Niveau 6<sup>ème</sup> – Deux élèves en BTS Economie Sociale Familiale – Le 22 mars
- ✓ Intervention sur la puberté – Niveau 6<sup>ème</sup> – Mmes Du Cloux, Douelle, professeurs de SVT et Mme Ardouin – Mars
- ✓ Prévention des comportements sexistes – Niveau 4<sup>ème</sup> – CIDFF – Les 22 novembre et 11 décembre
- ✓ Don de sang – Niveau 4<sup>ème</sup> – Le 21 mai
- ✓ Intervention sur les addictions – Niveau 4<sup>ème</sup> – Docteur Bajon, médecin scolaire et Mme Ardouin – Juin
- ✓ Préparation à l'ASSR niveau 2 – Niveau 3<sup>ème</sup> – MAIF – Le 7 mars
- ✓ Education à la Vie Affective et Sexuelle (EVAS) – Niveau 3<sup>ème</sup> – Mmes Du Cloux, Douelle, professeurs de SVT Mmes Ardouin, Nérison, infirmières scolaires – Mai
- ✓ Intervention du gendarme référent, Mme Tarroux, sur les incivilités et les phénomènes de violence scolaire – Niveaux 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> – Les 18 et 19 mars
- ✓ Gestes Qui Sauvent (GQS) – 5 sessions pour les élèves de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> exerçant un mandat – Mme Ardouin
- ✓ PSC1 – Tous les élèves de 3<sup>ème</sup> + quelques 4<sup>ème</sup> – Mme Jouineau, conseillère principale d'éducation et M. Guyonnet, professeur de technologie

### Les autres dispositifs proposés dans l'établissement :

- ✓ Le tutorat mis en œuvre par une équipe mixte de 12 personnes (enseignants, CPE, principale-adjointe) : une trentaine d'élèves est suivie et bénéficie de rendez-vous variables en fonction des situations et des souhaits des élèves concernés.
- ✓ La médiation par les pairs qui consiste en la prise en charge des petits conflits du quotidien. Il s'agit d'un accompagnement assuré par des adultes et des élèves formés (en janvier pour les adultes et en mars pour les élèves). Le dispositif a été présenté aux élèves qui pouvaient candidater pour y participer. 34 élèves de tous niveaux se sont positionnés, le choix a été fait de prendre en compte l'ensemble des candidatures. Une troisième et dernière journée de formation réunissant tous les acteurs (adultes et élèves) est prévue le 21 mars pour finaliser le dispositif.



✓ Devoirs faits. Le dispositif a fait l'objet d'une demande de rallonge budgétaire qui a reçu une réponse favorable, il est donc prolongé jusqu'au 10 mai 2019.

#### Dans le cadre du Parcours avenir :

- ✓ Présentation du LP2I par des anciens élèves qui y sont aujourd'hui scolarisés – Niveau 3<sup>ème</sup> – Le 8 mars
- ✓ Présentation des métiers de l'armée par le CIRFA – Niveau 3<sup>ème</sup> – Le 30 avril

#### Les projets :

- ✓ Projet Slam pour les élèves de 6<sup>ème</sup> A avec Mme Méranger (professeure de français) – intervention d'un slameur 3 x 2 heures – Les 27 mars, 3 avril et 10 avril
- ✓ Projet « Fée serpente » pour les classes de 6<sup>ème</sup> et 4 écoles primaires du secteur (Lusignan, Coulombiers, Saint-Sauvant et Rouillé) – Les 9, 10 et 28 mai avec l'intervention d'un auteur, Marin Ledun autour de son ouvrage « 1 royaume pour 2 »
- ✓ JMF – Groupe DAMPA – Niveau 3<sup>ème</sup> + deux classes de 4<sup>ème</sup> (4B et 4C) – Le 4 mars
- ✓ Challenge Drone – 5 élèves – M. Guyonnet – Le 9 avril
- ✓ Prix BD : série 6<sup>ème</sup>-5<sup>ème</sup> ; série 4<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup> et série science fiction – M. Brunet, enseignant documentaliste – De mars à juin. Vote et sélection puis mise à disposition dans le fonds documentaire du CDI.

#### Les sorties :

- ✓ Saintes – Niveau 6<sup>ème</sup> – Initialement prévue à 15 € par élève (vote au conseil d'administration du 25 juin 2018) – Gratuité après la vente de chocolats. Les 2, 4 et 5 avril

Monsieur Baudet présente les différentes sorties avec incidence financière pour les familles.

✓ Visite du Paléosite de Saint-Césaire – Niveau 4<sup>ème</sup> – Mmes Douelle et Du Cloux – La participation est fixée à 7,50 € par élève après la vente de bulbes (sans vente 16,50 € par élève). Le prix comprend le transport, un atelier sur place ainsi que la visite guidée.

Une question relative au reliquat existant pour des élèves de 4<sup>ème</sup> est posée par Madame Gautier. Monsieur Baudet s'engage à fournir une réponse à cette question et à vérifier la possibilité de mettre en place une déduction pour les élèves concernés.

Vote : 0 contre / 0 abstentions / 22 pour.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité.

✓ Projet Albatros – Niveau 6<sup>ème</sup> – Diminution du coût de 11,50 € par élève (vote au conseil d'administration du 25 juin 2018) à 6,00 €.

Vote : 0 contre / 0 abstentions / 22 pour.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité.

✓ Sortie Oradour sur Glane – Niveau 3<sup>ème</sup> – Initialement prévue à 16,00 € par élève (vote au conseil d'administration du 25 juin 2018) – Diminution à 7,00 € par élève après la vente de saucissons.

Vote : 0 contre / 0 abstentions / 22 pour.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité.

Cette liste permet de répondre à une question formulée par la fédération des parents d'élèves, suite à une présentation de début d'année où seule la classe de 6<sup>ème</sup> A n'avait pas de projet identifié.

Monsieur Baudet souligne que toutes les classes bénéficient bien de sorties pédagogiques. Il rappelle que ces sorties sont à l'initiative des enseignants qui n'ont pas obligation à en proposer tous les ans ni pour toutes les classes.

Monsieur Baudet rappelle la tenue des portes ouvertes du collège, le 6 avril prochain de 9h00 à 11h30.

#### **4. Organisation du temps scolaire**

Lors du conseil d'administration du 2 octobre 2018, une demande de réorganisation du temps scolaire avait été votée pour une modification des horaires du collège.

La réponse de la Région Nouvelle-Aquitaine, services des transports du 8 novembre dernier étant défavorable, il faut voter l'annulation du changement d'horaire votée par l'assemblée du 2 octobre.

L'organisation actuelle à savoir une fin des cours les lundi, mardi, jeudi, vendredi à 16h15 et le mercredi à 12h00 est donc maintenue.

Vote : 0 contre / 1 abstentions / 21 pour.

### **III - Fonctionnement général**

#### **1. Conventions et contrats (Annexe 5)**

Monsieur le principal présente six conventions.

✓ Convention entre le collège Jean Monnet et l'Espace Mendès France de Poitiers pour le prêt à titre gracieux de l'exposition « Tous humains » du 2 au 17 mai 2019.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 22 pour.

Le conseil approuve à l'unanimité la signature de cette nouvelle convention par Monsieur Baudet.

✓ Convention entre le collège Jean Monnet et le Syndicat intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) pour la mise en place d'un Parcours d'Education Artistique et Culturel (PEAC) sur le territoire Mélusin. Cette convention permet de prendre en charge les frais des intervenants (atelier du Caméléon) dans le cadre du projet « les enfants du Levant ».

Vote : 0 contre / 0 abstention / 22 pour.

Le conseil approuve à l'unanimité la signature de cette nouvelle convention par Monsieur Baudet.

✓ Convention entre le collège Jean Monnet et Monsieur Marqueteau pour les ateliers d'écriture poétique et d'initiation au Slam (projet avec la classe de 6<sup>ème</sup> A). Les dates d'intervention sont les 27 mars, 3 avril et 10 avril.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 22 pour.

Le conseil approuve à l'unanimité la signature de cette nouvelle convention par Monsieur Baudet.

✓ Convention entre le collège Jean Monnet et le Syndicat intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) pour la refacturation des consommations et de l'abonnement gaz.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 22 pour.

Le conseil approuve à l'unanimité la signature de cette nouvelle convention par Monsieur Baudet.

✓ Convention de prestation de service entre le collège Jean Monnet et le lycée Victor Hugo de Poitiers pour la mutualisation de la gestion des payes des personnels employés par les EPLE adhérents.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 22 pour.

Le conseil approuve à l'unanimité la signature de cette nouvelle convention par Monsieur Baudet.

✓ Convention entre le collège Jean Monnet et le lycée Victor Hugo de Poitiers pour les groupements de commande relatifs à l'achat de papier d'impression, la vérification des extincteurs et les prélèvements et analyses bactériologiques.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 22 pour.

Le conseil approuve à l'unanimité la signature de cette nouvelle convention par Monsieur Baudet.

#### **2. Charte d'engagement contre le gaspillage alimentaire (Annexe 6)**

La quantité de retour et donc de gaspillage est estimée aujourd'hui à 25 grammes par convive et par repas. Il s'agit d'une quantité faible au regard du volume national moyen (estimé à environ 120 grammes). Le collège reste vigilant au maintien de ce grammage.

Plus globalement, il est rappelé qu'une attention est portée au respect de la saisonnalité, à la réalisation de plats « faits maison », ainsi qu'au développement de circuits courts et à l'approvisionnement auprès de producteurs locaux. Le pain est également cuit sur place.

Les convives ont le choix entre plusieurs entrées et desserts ainsi que deux choix de viande et de garniture (à l'exception des plats uniques).

Les proportions sont adaptées, une vigilance est exercée notamment quant à la quantité de pain avec la possibilité d'aller chercher du supplément.

Le collège met à disposition des pommes, des agrumes et du lait en libre-service.

Les représentants des parents d'élèves interpellent le personnel du collège quant à la provenance du pain, qui bien que cuit sur place, provient d'une boulangerie industrielle. Il est proposé de se mettre en relation avec les boulangeries locales (Lusignan, Rouillé) pour faire deviser le recours à leurs services.

Les représentants des parents proposent également que la problématique du gaspillage alimentaire fasse l'objet d'une attention et d'une information qui dépassent le cadre du réfectoire et la vigilance exercée par Messieurs Derouet et Courseau notamment.

### **3. Travaux**

Monsieur Baudet informe les membres du conseil de l'avancement des travaux :

- ✓ Ascenseurs et rampe d'accès : fin des travaux prévue avant les vacances de Printemps. La livraison des équipements ne signifie pas leur utilisation immédiate. Ils feront l'objet de contrôles et de vérifications de rigueur. Les ascenseurs seront utilisables par toutes les personnes à mobilité réduite à partir de septembre 2019, les règles précises de fonctionnement et d'utilisation seront déterminées au cours des prochaines semaines
- ✓ Locaux « ménages » : deux sont déjà en fonction dans le bâtiment A – Deux sont à venir sur le bâtiment B
- ✓ La porte d'accès à la Vie Scolaire, côté cour, a été changée
- ✓ Sanitaires : dans le bâtiment A : rénovation faite pour l'étage 1 – à venir pour l'étage 2
- ✓ Les préaux sont fonctionnels
- ✓ Des passerelles de mise à niveau vont être effectuées sous les anciens préaux, travaux prévus entre les vacances de Printemps et la rentrée 2019
- ✓ Avant la rentrée 2019 : réfection d'une partie de l'enrobé de l'entrée des élèves, construction d'un abri à vélos, rénovation du système d'éclairage extérieur et installation de 250 nouveaux casiers

## IV - Questions diverses

Monsieur Baudet reprend les questions posées par les parents d'élèves.

✓ Question n°1 – Budget sur l'utilisation de la subvention en hausse du Conseil Départemental pour les sorties pédagogiques.

Question traitée au cours du conseil d'administration.

✓ Question n°2 – Une des classes de 6<sup>ème</sup> n'est impliquée dans aucun projet pour l'année 2018/2019. Qu'est-il prévu de mettre en œuvre ?

Question traitée au cours du conseil d'administration.

✓ Question n°3 – Est-il possible d'envisager l'accueil de filles souhaitant intégrer la section basket à l'internat de Venours ?

Monsieur Baudet informe le conseil d'administration que la demande a été formulée au lycée de Venours et qu'une étude au cas par cas sera réalisée.

✓ Question n°4 - Des parents ont interpellé l'association des parents d'élèves quant aux difficultés de circulation devant le collège dues notamment aux manœuvres des bus.

Il y a consensus des différents membres du conseil d'administration pour signifier que la responsabilité incombe principalement à des parents qui ne respectent pas le sens de circulation et la nécessité de s'avancer jusqu'au stop pour déposer leurs enfants.

L'idéal serait de se garer sur une place de parking devant l'Espace V et de ne pas arriver à la dernière minute.

Il est rappelé que les bus sont prioritaires et qu'il leur est impossible de modifier leurs trajets comme leurs horaires.

Ces problèmes ne se posent pas uniquement le matin mais à l'occasion de chaque sortie/entrée de cours.

La priorité réside dans la sécurité des personnes : enfants comme adultes, c'est l'affaire de tous.

Plusieurs solutions sont envisagées :

- que le collège sollicite la gendarmerie pour qu'elle soit présente régulièrement et qu'elle verbalise si besoin les contrevenants,

- que des personnels du collège – même s'il ne s'agit pas de leur rôle – puissent être présents de temps en temps pour intervenir ou au moins marquer de leur présence ces moments,

- que la mairie réfléchisse à la modification des lieux (déjà améliorée par l'aménagement d'un passage piéton et d'un éclairage) et/ou de la signalétique, par exemple en interdisant l'arrêt des véhicules sur certaines zones de la voie.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20h53.

Les secrétaires de séance,

M. GAUTIER et P. MARICOURT



Le Président,



COLLEGE JEAN MONNET  
Le Principal  
V. BAUDET SIGNAN